Pour info

En direct de la session départementale

L'Assemblée départementale, réunie le 30 novembre 2007 à l'Hôtel de Guise, a voté le budget primitif 2008. Mode d'emploi:

Le Budget primitif départemental s'élève à 336,8 millions d'euros (hors autofinancement). 246,8 millions d'euros sont inscrits en section de fonctionnement et 90 millions d'euros en section d'investissement. Les impôts acquittés par les habitants et les entreprises sont de 92 M€. A noter : aucune évolution des taux pour la 12ème année consécutive.

D'où vient l'argent ?

- Fiscalité directe et compensations fiscales de l'Etat : 104,5 M€
- Fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe électricité, taxes urbanisme) : 24,2 M€
- Ressources transférées (TIPP, TSCA, CNSA APA et Handicap) : 53,1 €
- Dotations de fonctionnement de l'Etat (DGF, DGD) : 80,8 M€
- Recettes et recouvrements divers de fonctionnement : 10,8 M€
- Emprunts : 50,5 M€
- Recettes d'investissement (FCTVA, DGE, DDEC, ….) : 13 M€

Où va l'argent ?

Sanitaire social : 139,4 M€
Personnes âgées : 47,6 M€
dont 31,99 M€ APA
Personnes handicapées : 30,4 M€
RMI/RMA : 30 M€
Enfance : 28,9 M€
Santé, logement, divers : 2,5 M€

Aménagement environnement : 67,5 M€
Routes et voiries : 35,5 M€
Transports : 18,3 M€
Espace rural, agriculture : 13,7 M€

Jeunesse culture : 20,9 M€
Collèges, éducation : 14,7 M€
Culture, BMDO : 3,6 M€
Sports, jeunesse : 2,2 M€
Archives : 0,4 M€

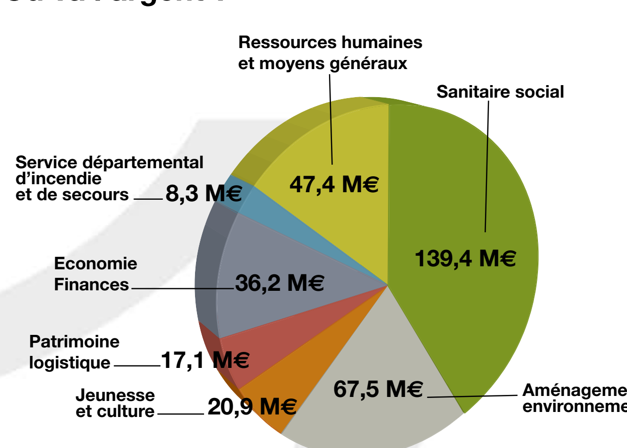
Patrimoine logistique : 17,1 M€

Economie finances : 36,2 M€
Développement économique, touristique : 13,3 M€
Remboursement d'emprunt : 16,1 M€
Divers : 6,8 M€

Service départemental d'incendie et de secours : 8,3 M€

Ressources humaines et moyens généraux : 47,4 M€
Ressources humaines : 44,5 M€
Administration générale : 2,9 M€

Où va l'argent ?



Aménagement rural : programme "Energie"

Lors de cette session, le Département s'est engagé à poursuivre son action en faveur de la filière bois énergie (20 000 € pour le développement des énergies renouvelables).
Il a signé une convention pluriannuelle (entrée en vigueur le 1er janvier 2008) avec la Chambre d'agriculture de l'Orne visant à établir un programme de développement du bois-énergie. Cette convention vise à promouvoir et organiser la production et la gestion de la haie bocagère, accompagner les porteurs de projets dans la réalisation des installations, soutenir le développement de la SCIC Bois Bocage Energie à travers ses antennes locales sur le département.



Les objectifs pour 2008 :
L'installation de 1 000 w supplémentaires de chaufferies à alimentation automatique en bois déchiqueté de petite puissance (moins de 500 Kw).
Gérer la ressource et assurer sa pérennité grâce à la réalisation de plans de gestion sur 15 exploitations, soit 150 km de haies pour une valorisation en bois énergie.

Aide apportée :
30% du montant global prévisionnel de l'opération avec un maximum de 45 000 €, versé de la manière suivante :
- 1/3, soit 15 000 € à l'issue de la première année,
- 1/3, soit 15 000 € à l'issue de la deuxième réunion annuelle du comité de suivi.
- Le solde, à l'issue de la troisième réunion annuelle du comité de suivi.

Le montant des versements ainsi effectués ne pourra dépasser le maximum de 45 000 €.

- Le montant global prévisionnel des dépenses à engager pour la réalisation de l'opération envisagée est fixé à 159 300 €.

Agenda

Alençon
(Hôtel du Département, bâtiment d'Harcourt)
→ **Jusqu'au 29 février**
Exposition des peintures de Michel Marchand
Tél : 02 33 81 60 00 – poste 1209

Paris
(Porte de Versailles, hall 7)
→ **Du 23 février au 8 mars**
L'Orne au Salon International de l'Agriculture
+ d'infos sur www.orne.fr

Flers
(Chambre de commerce et d'industrie)
→ **28 février**
Protégez vos inventions, conférence
Tél : 02.33.64.68.00

En vue

■ **Jean-Marie Colléony** est le nouveau directeur départemental de l'Equipement depuis le 1er novembre. Il succède à Pierrick Domain. ■ **Eric Compagnon** est le nouveau Président de la société des courses de Moulins-la-Marche. Il succède à Mathias Moncorgé. ■ **Philippe Duperron** est le nouveau bâtonnier d'Alençon, représentant des avocats du barreau. Il succède à Thierry Sablé. ■ **Stéphan Gravelat** a été élu maire de St Maurice-du-Désert le 22 novembre 2007. ■ **Robert Hérin** est le nouveau président de l'association régionale du Cnam, le Conservatoire national des arts et métiers de Basse-Normandie. ■ **Alain Ramard** est le nouveau directeur de la Providence, centre d'accueil des déficients sensoriels à Alençon. Il succède à Philippe Schabaillie.



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : dircom@cg61.fr
www.cg61.fr • www.orne.fr

TERRITOIRES en actions

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

L'accès à la lecture publique est une invitation permanente pour tout Ornais, quel que soit son lieu de résidence, urbain ou rural. En 1986, l'Etat a confié aux Conseils généraux la responsabilité des Bibliothèques centrales de prêt et la mission de promouvoir la lecture publique sur leur territoire pour les communes ou les communautés de communes de moins de 10 000 habitants. Depuis plus de 20 ans, celle qui, entre temps, est devenue la Médiathèque départementale de l'Orne (MDO), traduit sur le terrain et dans les actes, la politique du Département en faveur du livre et de la lecture en milieu rural. Avec un budget 2008 de 580 000 € voté par l'Assemblée départementale, le Conseil général confirme, si besoin était, sa volonté d'accompagner au mieux les acteurs de la lecture publique sur son territoire, qu'ils soient professionnels mais aussi bénévoles. De la création d'une bibliothèque aux aides au fonctionnement, en passant par les aides à l'équipement, au renouvellement des collections, à la formation et à la professionnalisation des équipes, le Département déploie un dispositif complet d'accompagnement et de soutien aux projets. Tous ces leviers, aussi pertinents soient-ils, n'ont de sens que parce qu'ils répondent aux attentes exprimées par les élus, les professionnels et les bénévoles sur le terrain. Politique départementale et initiatives locales se conjuguent au service de la lecture publique - au passé, au présent et toujours au futur.

ALAIN LAMBERT
PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE

en avant

Médiathèque départementale de l'Orne : un outil au service des communes ornaises

Développer la lecture publique en milieu rural dans les communes et communautés de communes de moins de 10 000 habitants, telle est la volonté du Département. Dans cet objectif, la Médiathèque départementale de l'Orne accompagne les 49 bibliothèques réparties sur le territoire. Aides à la création de bibliothèques, prêts d'ouvrages, politique active de formation et d'animation… la Médiathèque départementale tend à développer et professionnaliser les bibliothèques de l'Orne.

A lire en page 2 à 4 et dans la fiche thématique jointe.

L'ORNE Conseil Général
Territoires en actions / Février 2008 - N°21
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Alain Lambert.
Rédacteur en chef : France-Laure Sulon - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Stéphanie Liénart - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990
Dépôt légal : à parution - E-mail : dircom@cg61.fr - Site : www.cg61.fr ou www.orne.fr

La Médiathèque départementale de l'Orne : un outil au service des communes ornaises

L'ouverture d'une bibliothèque n'est pas toujours facile au regard des investissements que cela suppose. L'ouverture de points de lecture publique permet pourtant bien souvent de maintenir une certaine vitalité en milieu rural. La Médiathèque départementale soutient les initiatives locales. Explications.

Explicite

Objectif : développer la lecture publique



✔ En 1986, sous l'effet des lois de décentralisation, les bibliothèques centrales de prêt, jusque-là sous la houlette de l'Etat, passent sous l'autorité du Conseil général. Depuis, la Médiathèque départementale de l'Orne (MDO) accompagne **49 bibliothèques implantées** sur les communes ou les communautés de communes de moins de 10 000 habitants.
La mission essentielle de ce service du Département : développer la lecture publique. Comment ? En favorisant la structuration du réseau, donc le maillage du territoire, en aidant à l'achat des fonds et en formant régulièrement les bibliothécaires, professionnels et bénévoles.

✔ Pour le Conseil général, **tous les Ornais doivent bénéficier de cette satisfaction** d'avoir, à proximité de leur domicile, un fonds documentaire riche dans lequel aller puiser. « *La priorité est de développer un maillage de bibliothèques structurant le territoire rural. Encourager l'accès à la lecture et développer les activités culturelles est essentiel pour maintenir la vitalité des zones rurales* », explique Romuald Fiche, Chef du service de l'Animation culturelle au Conseil général.


Romuald Fiche.

✔ Actuellement, **le Département intervient dans plusieurs champs :** l'aide à l'investissement aux bâtiments (1), l'aide à l'informatisation, à la création de fonds « nouveaux supports » (CD, CD Rom et DVD), à l'achat de mobilier et, depuis 2008, à la création d'un premier emploi sur trois ans dans les bibliothèques intercommunales d'au moins 200 m².

✔ En 2008, **un budget global de 260 000 € est consacré à l'achat des divers supports**. Le principe étant de toucher tous les publics. « *En fait, la Médiathèque départementale vient en complémentarité de ce que font les bibliothèques municipales sur le terrain, notamment dans l'achat de livres, de « beaux ouvrages » et supports plus onéreux, ce que les petites bibliothèques ne peuvent pas toujours acquérir* », décrit Romuald Fiche. Environ 200 000 ouvrages sont à la disposition des 49 bibliothèques. La MDO propose aussi des formations techniques, des animations et des conseils d'aménagement aux bibliothèques communales du département. Elle gère également un parc de Médiabus qui circulent sur tout le territoire. Présents sur les marchés et les places publiques, ils prêtent gratuitement des livres, des périodiques, des VHS, des CD et des DVD au grand public.

(1) Aides à la création de bibliothèques de 35 à 250 m² : 30 % du coût HT des travaux (subventions plafonnées à 70 000 €).

La MDO en chiffres

- L'Assemblée départementale a voté **un budget global de 580 300 €** pour la Médiathèque départementale de l'Orne, au titre de l'année 2008 ; soit : en fonctionnement, un total de 382 300 € ; en investissement, un total de 198 000 €.
- Un **fonds total de 255 000 ouvrages** à disposition, dont 118 000 pour la jeunesse et 112 000 pour les adultes.
- **22 630 :** c'est le nombre de lecteurs enregistrés dans les bibliothèques du réseau.

La lecture vient à vous


La navette de réservations.

Les bibliothèques changent leurs fonds environ quatre fois dans l'année. Au moins une fois au cours de cette rotation, les responsables des bibliothèques viennent repérer et renouveler leurs fonds auprès de la Médiathèque départementale à Alençon. Un nouveau service de réservations a vu le jour : la navette de réservations. Ce service vise à répondre rapidement aux demandes de réservation des dépositaires en réduisant le délai d'attente entre deux passages de bibliobus. La navette est un véhicule utilitaire léger. Elle ne transporte que des réservations. Elle n'est donc pas un bibliobus. Ce dernier est consacré aux renouvellements de fonds.

Plus de précisions sur la fourniture des documents sur www.orne.fr (rubrique « Découvrir l'Orne », « culture »).

POINT DE VUE

« La création d'une bibliothèque doit venir des élus »

CHRISTOPHE DE BALORRE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU TOURISME AU CONSEIL GÉNÉRAL, CONSEILLER GÉNÉRAL DU MÊLE-SUR-SARTHE ET MAIRE DE ST LÉGER-SUR-SARTHE.



L'Orne compte actuellement 49 bibliothèques. Comment le Conseil général envisage-t-il de développer encore plus l'accès à la lecture pour tous ?
Le développement de la lecture publique n'est pas seulement l'affaire du Conseil général. Il dépend aussi de la volonté politique locale de créer un lieu structurant culturel sur son territoire. La lecture publique et la création d'une bibliothèque doivent être une nécessité et une envie des élus communaux ou intercommunaux. C'est un préalable à l'intervention et à l'accompagnement du Département.

Quelles sont les réussites de la Médiathèque départementale et les difficultés qu'elle peut rencontrer ?
Nous réussissons à développer une politique d'animation et de formation fortes, avec la mise à disposition d'ouvrages de qualité. La Médiathèque départementale achète, crée des expositions, programme la venue de conteurs, d'illustrateurs et cela marche très bien.
On a réussi par ailleurs à constituer un bon réseau de bibliothèques sur le département, avec des bibliothécaires motivées et formées (mise en place d'un plan de formation pour le personnel), qui, notons-le, sont à 80% des bénévoles. Avec tout cela, on arrive à de belles structures, dont certaines totalement professionnelles. C'est le cas à L'Aigle, Domfront ou La Ferté-Macé. La professionnalisation sera encore à développer dans les années qui viennent.
Les difficultés majeures résident dans le fait de toujours convaincre les élus de l'intérêt de créer une bibliothèque sur leur territoire. Il est vrai qu'une telle structure est lourde en investissements. Beaucoup sont en effet confrontées à des problèmes de financement des projets. Il faut trouver des locaux ; tout cela coûte cher. Aujourd'hui, une bibliothèque n'est pas seulement un endroit où on vient choisir et retirer des livres. On y vient aussi pour consulter Internet, lire des périodiques, écouter de la musique, visionner des CD Rom ou choisir des films : tout cela peut nécessiter l'aide d'un professionnel accompagné par la présence toujours indispensable de bénévoles qui favorisent le lien entre le lieu et les habitants.

Quelles vont être les grandes lignes d'action de la Médiathèque en 2008 ?
Nous allons vers une nouvelle politique d'acquisition et ceci pour une meilleure offre au public. Pour arriver à une belle vitalité de lecture, nous souhaiterions accroître toujours plus le nombre de bibliothèques sur le département. Il serait intéressant de développer des points de lecture à Mortrée, Ecouché, Athis-de-l'Orne, Rânes, Putanges-Pont-Ecrepin.
Il serait également intéressant de travailler avec les bibliothèques sur des actions précises, comme de permettre à des publics défavorisés de venir jusqu'à elles ; favoriser aussi des actions en lien avec des personnes âgées.

En savoir +

contacts

→ **Médiathèque départementale de l'Orne**
10, avenue de Basingstoke à Alençon
Tél : 02 33 29 15 06 - E-mail : bmdo@cg61.fr
www.orne.fr (rubrique « découvrir l'Orne », « culture »).



De nouvelles dispositions pour 2008

Concernant les bibliothèques du réseau départemental, l'Assemblée Départementale, qui s'est réunie le 30 novembre 2007, a voté les décisions suivantes :

1 • Construction et réhabilitation des bibliothèques communales et intercommunales :

Critères : respect des 0,07 m²/habitant minimum pour déterminer la surface adéquate.

Financement départemental :
Pas d'aide à moins de 35 m².

> De 35 à 150 m² :
Pour une création : 30% du coût HT des travaux avec un plafond de subvention à 70 000 €.
Pour une extension : 80 € par m² supplémentaire.

> Superficie supérieure à 150 m² :
Pour une création : obligation de création de poste et 30% du coût HT des travaux avec un plafond de subvention à 70 000 € et une variable de 80 € par m² supplémentaire au-delà de 150 m² (une fois le plafond atteint).
Pour une extension : 80 € par m² supplémentaire.

Les bibliothèques existantes qui changent de locaux sont considérées comme des créations. Les projets de création d'antennes des projets intercommunaux déjà existants sont considérés comme de véritables constructions. L'aide départementale est cumulable avec celles de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et de la Région, et pour les bibliothèques de plus de 150 m², elle sera accordée sous réserve de l'attribution, par la DRAC, de sa participation aux conditions habituelles.

2 • Le Conseil général a approuvé de verser une subvention de fonctionnement aux communautés de communes dans le cadre d'un projet de bibliothèque intercommunale, dans les conditions suivantes et sur un délai de trois ans maximum :

> Bénéficiaires : communautés de communes dans le cadre d'une création de bibliothèque intercommunale de 200 m² minimum.
> Critères : création, au minimum, d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine (catégorie B) à plein temps.
> Financement :
- 1ère année : 50% du coût annuel pour l'employeur (hors régime indemnitaire).
- 2ème année : 30% du coût annuel pour l'employeur (hors régime indemnitaire).
- 3ème année : 20% du coût annuel pour l'employeur (hors régime indemnitaire). Le coût annuel pour l'employeur est plafonné à 22 840 € (hors régime indemnitaire).

3 • Au titre de la médiathèque départementale de l'Orne, le Conseil général a approuvé un montant et une procédure de remboursement des supports médiatiques détériorés ou perdus, comme suit :

- livres et imprimés divers : remboursement au prix neuf après émission d'un titre de recette par l'ordonnateur auprès du lecteur, de la mairie ou de la communauté de communes ou remplacement à l'identique.
- CD et multimédia CD Rom : remboursement à hauteur de 15 € après émission d'un titre de recette par l'ordonnateur auprès du lecteur, de la mairie ou de la communauté de communes.
- DVD : remboursement à hauteur de 30 € après émission d'un titre de recette par l'ordonnateur auprès du lecteur, de la mairie ou de la communauté de communes.

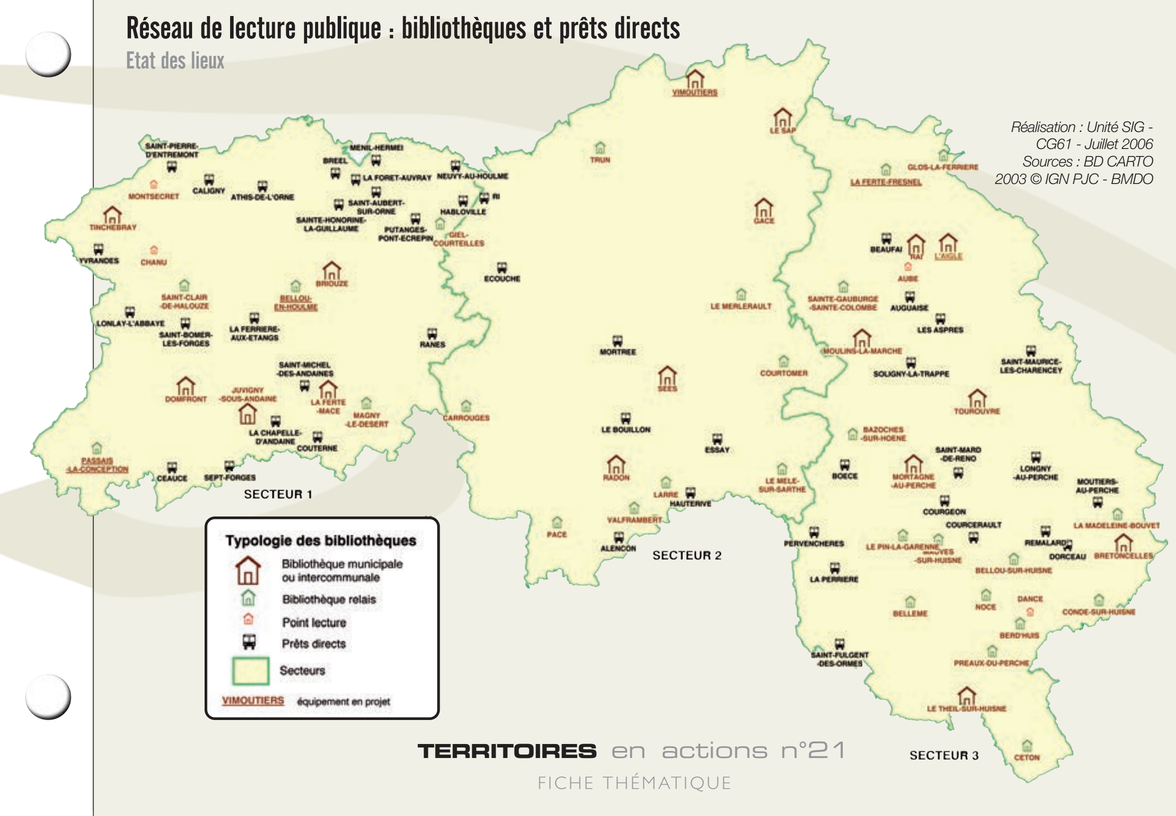
Le Conseil général a approuvé le remboursement d'un livre, d'un CD, un DVD ou un CD Rom dès lors qu'il est détérioré ou perdu dans un délai maximum de 3 ans.

La répartition des points de lecture publique dans l'Orne

L'Orne compte actuellement 49 bibliothèques, de surface variable, allant de 35 m² à 600 m². « *Il serait intéressant de développer des points de lecture publiques, notamment à Mortrée, Ecouché, Athis-de-l'Orne, Rânes, Putanges-Pont-Ecrepin* », explique Romuald Fiche, chef du service de l'Animation culturelle au Conseil général.

Réseau de lecture publique : bibliothèques et prêts directs

Etat des lieux



Terrain

En phase avec le milieu rural

Nombreuses sont les communes et communautés de communes qui œuvrent à l'ouverture de points de lecture en milieu rural. Récits.

La communauté de communes du Domfrontais s'apprête à ouvrir des annexes de la médiathèque intercommunale de Domfront à Champsecret et St Bômer-les-Forges. « *L'idée est de mettre à disposition des locaux permettant à la population de consulter et réserver des ouvrages, qui leur seraient acheminés par navettes* », explique Robert Loquet, Président de la communauté de communes. L'ancienne école de Champsecret a été aménagée expressément à l'étage pour accueillir un point de lecture publique, dont l'ouverture est prévue en juin 2008.



L'équipe de bénévoles de Pervenchères.

« Des financements pas toujours évidents à trouver »

La communauté de communes du Pays de Pervenchères va se doter d'une bibliothèque intercommunale de 150 m^2. Ce projet date d'au moins 3 ans. « *Les financements ne sont pas évidents à trouver et c'est peut-être cela le plus difficile. On ne sait jamais si les potentiels financeurs vont nous suivre jusqu'au bout du projet* », explique Daniel Laforêt, le président de la communauté de communes. La livraison est prévue pour septembre 2008 et c'est avec bonheur qu'une trentaine de bénévoles s'active pour être fin prêt. Depuis septembre 2007, les bénévoles se rendent régulièrement à la librairie afin d'acheter les 3 000 livres nécessaires à l'ouverture de la médiathèque. Ils procèdent actuellement au référencement des livres à l'aide d'un logiciel de gestion (informatisation de la bibliothèque). C'est un travail minutieux et de longue haleine mais essentiel pour pouvoir fonctionner. Ils équipent ensuite les livres en les protégeant avec des couvertures. L'équipe travaille également sur le futur règlement intérieur de la médiathèque et la charte des collections. A l'ouverture, la bibliothèque offrira au public un fonds de 6 000 ouvrages (3 000 ont été achetés par appel d'offres ; le reste provient du fonds de la Médiathèque départementale). Chaque année, un budget sera consacré au renouvellement des livres (environ 2 € par habitant), soit environ 250 livres afin de compléter les collections.



D'un montant total de 207 860 € HT, la construction de cette bibliothèque s'inscrit dans un complexe plus vaste, à proximité de l'école de la commune. Le projet est labellisé HQE. A terme, la communauté de communes espère créer un emploi au sein de la bibliothèque. Ce projet a vu le jour grâce au concours financiers de la DRAC, du Département, de la Région, dans le cadre du contrat avec le Pays du Perche, et de Leader + pour l'achat des livres.

Zoom

2008, des rendez-vous très nature…



La saison 2008 de la programmation « à conter d'chez vous », concoctée par la Médiathèque départementale, est consacrée à l'environnement et au développement durable et se décline en trois volets : connaissance et respect de la nature, appréhension des phénomènes de pollution, anticipation et science fiction...

Programme gratuit, sur simple demande auprès de la MDO.